

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_6_6**

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 26

Votants : 31

**Objet : Approbation de la
convention financière relative
au cofinancement d'une étude
sur la piscine La Perle d'Eau**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 09 Septembre 2025

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention financière jointe relative au cofinancement d'une étude sur la gestion financière et technique de la piscine La Perle d'Eau, gérée par le Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale,
Vu la nécessité de formaliser les engagements financiers de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche dans le cadre de cette étude, en partenariat avec les Communautés de communes du Pays Beaume-Drobie, du Pays des Vans en Cévennes et du Val de Ligne,

Le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude et que la part non couverte par des subventions éventuelles sera répartie à parts égales entre les quatre EPCI partenaires.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
Approuve la convention financière relative au cofinancement de l'étude sur la piscine La Perle d'Eau, telle que jointe en annexe à la présente délibération ;
Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20250918-D_2025_6_6-DE

Emis le 15/09/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le